

BARBAZAN
DELIBERATION DU
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

Le 9 Avril 2018, réuni sous la présidence de *Nichole STRADERE, maire*
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017
Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 40 612.98 €		- 10 002.06 €			
FONCT	130 327.09 €	40 612.98 €	42 382.90 €		- € -	50 615.04 €
						132 097.01 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017		
Affectation obligatoire :		132 097.01 €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		50 615.04 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		81 481.97 €
Total affecté au c/ 1068 :		50 615.04 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Fait à *Barbazan*
Le

Délibéré par le
Le



Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 10
Suffrages exprimés : 10
Abs : 0 Pour : 10 Contre : 0
Date de la convocation : 28 mars 2018

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

